

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre criminelle et pénale)

N° C.S. : 36-005510-105
N° C.Q. : 500-26-058663-109

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
800, square Victoria
22^e étage
Montréal, (Québec) H4Z 1G3

Demanderesse

c.

TANZANITE 2005 INC.
Inconnue

ET

GESTION CONSEIL CVH INC
Inconnue

Intimées

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE RÉTENTION DES OBJETS SAISIS
(Articles 30 et 133 du Code de procédure pénale)

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :

INTRODUCTION

1. Tanzanite inc. est une compagnie qui a été radiée d'office le 13 décembre 2004 et dont le seul administrateur était Nil Lapointe, tel qu'il appert sur le rapport du Registraire des entreprises communiqué au soutien de la présente requête sous la pièce **R-1**;
2. Tanzanite 2005 inc. est une compagnie dont le seul administrateur est Nil Lapointe, tel qu'il appert sur le rapport du Registraire des entreprises communiqué au soutien de la présente requête sous la pièce **R-2**;
3. Nil Lapointe est décédé en février 2010;
4. Gestion conseil CVH (ci-après « CVH ») est une compagnie dont le seul administrateur est Claudé Hamel, tel qu'il appert sur le rapport du Registraire des entreprises communiqué au soutien de la présente requête sous la pièce **R-3**;

LA PERQUISITION

5. Le 18 février 2010, un juge de paix magistrat du district de Montréal a autorisé l'émission d'un mandat de perquisition visant le bureau 207 de l'immeuble sis au 7777, boul. Louis-H. Lafontaine à Anjou, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
6. L'adresse visée par le mandat de perquisition est celle de la compagnie CVH ;
7. Les biens à saisir dans le cadre de l'exécution du mandat de perquisition sont décrit à l'annexe C dudit mandat et incluent notamment les dossiers de placements de valeurs mobilières de Tanzanite inc. et Tanzanite 2005 inc., conservés sur papier ou sur support informatique, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
8. Le 18 février 2010, le mandat de perquisition a été exécuté au bureau 207 de l'immeuble sis au 7777, boul. Louis-H. Lafontaine, à Anjou (ci-après la « Perquisition »);
9. Lors de la Perquisition, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a saisi des documents papier ainsi que des disquettes informatiques;
10. Le 23 février 2010, Suzanne Robillard, enquêteur de l'Autorité, s'est présentée devant le juge de paix magistrat du district de Montréal pour déposer le rapport d'exécution prévu à l'article 113 du *Code de procédure pénale* et ainsi faire rapport au juge de paix magistrat du district de Montréal de la Perquisition, tel qu'il appert au dossier de la Cour;

LA PREMIÈRE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

11. Le délai initial de rétention des biens saisis lors de la Perquisition expirait le 19 mai 2010, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
12. Le 14 mai 2010, la demanderesse a présenté une demande de prolongation du délai de rétention des biens saisis devant la Cour du Québec, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
13. Le 14 mai 2010, la Cour du Québec a prolongé le délai de rétention des biens saisis par l'Autorité lors de la Perquisition jusqu'au 17 août 2010, tel qu'il appert au dossier de la Cour;

LA DEUXIÈME DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

14. Tel que mentionné précédemment, le délai de rétention des biens saisis par l'Autorité lors de la Perquisition expire le 17 août 2010;
15. En date des présentes, l'Autorité a terminé son analyse initiale des biens saisis lors de la Perquisition, laquelle a révélé la nécessité de conserver certains de ceux-ci pour la suite de l'enquête;


16. Plus particulièrement, l'analyse des biens saisis révèle la nécessité de conserver deux disquettes d'ordinateurs, soit les « mini CD » décrits à l'article 8 du procès-verbal de saisie de perquisition, lesquels contiennent les dossiers de placement des intimés conservés sur support informatique;
17. À cet égard, l'Autorité tente présentement de fixer une rencontre avec l'administrateur de CVH, monsieur Claudé Hamel, afin de lui remettre les autres biens saisis le 18 février 2010 et demeure dans l'attente du retour d'appel de Claudé Hamel à cette fin;
18. Cela dit, le 17 août 2010, l'Autorité n'aura pas terminé son enquête pour les motifs ci-après énoncés :
 - i. l'enquête de l'Autorité est complexe;
 - ii. elle couvre plusieurs années;
 - iii. l'Autorité a identifié des centaines de victimes potentielles en date des présentes et certaines de ces victimes ont été interrogées;
 - iv. l'Autorité doit maintenant analyser l'ensemble des témoignages et des éléments de preuve recueillis dans le cadre de cette enquête;
19. Ainsi, et dans le but de poursuivre son enquête, l'Autorité nécessite que le délai de rétention des deux disquettes d'ordinateurs saisies lors de la Perquisition, soit les biens décrits à l'article 8 du procès-verbal de saisie de perquisition, soit étendu au-delà de la date du 17 août 2010;
20. À cet égard, l'Autorité demande donc un délai supplémentaire de 180 jours, à savoir jusqu'au 13 février 2011;
21. Cette demande est bien fondée, à la lumière des motifs énumérés à la présente demande.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ORDONNER que la rétention des deux disquettes d'ordinateurs saisies lors de la perquisition du 18 février 2010, et décrits à l'article 8 du procès-verbal de saisie joint au rapport d'exécution prévu à l'article 113 du *Code de procédure pénale* soit prolongée pour une période de 180 jours à savoir jusqu'au 13 février 2011;

Le tout, sans frais.

Montréal, le 14 juillet 2010


Me Stéphanie Jolin (AJ 5667)
Procureur de
l'Autorité des marchés financiers

PIÈCE R-1

2010-05-05
H:22:06:25

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTÈME CIDREQ

R-PU-U03-1 ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GÉNÉRALES
=====

MATRICULE: 1161818423 NOM: TANZANITE INC.

IMMATRICULATION : 2003-10-21
FORMATION : 2003-10-16 CONSTITUTION
LOCALITÉ : QUÉBEC

DERN DÉCL ANNL :
MAJ ÉTAT INFO : 2004-12-13 TRANCHE EMPLOYÉS: ENTRE 1 ET 5
CESSATION PRÉVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:
STATUT IMMATR : RO RADIÉ D'OFFICE 2004-12-13
RÉSULTANTE :
FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: BUREAU 202 CODE POSTAL: J0R 1R6
28, RUE DE LA GARE
SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC)

RÉG. CONSTITUTIF: 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A
RÉG. COURANT : 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
=====

7771 CONSULTANTS FINANCIER

ADRESSE POSTALE
=====

DESTINATAIRE :

ADRESSE : CODE POSTAL:

PERSONNES LIÉES
=====

PERSONNES MANQUANTES: NON
NOM ET ADRESSE

CODE POSTAL

DÉTAIL PERSONNE

=====

NIL, LAPOINTE

=====

ADMINISTRATEUR
PRÉS. SECR. TRÉSORIER
ACTIONNAIRE MAJORITA

714, RUE DES CERVIDÉS
SAINTE-ADELE (QUÉBEC)

J8B 1M6

NOMS DE L'ASSUJETTI

=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS: 2004-12-13

NOM DE L'ASSUJETTI	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
=====	=====	=====	=====
TANZANITE INC.	2003-10-16	2004-12-13	ANTÉRIEUR

DOCUMENTS CONSERVÉS

=====

TYPE DOCUMENTS	DATE	CAST	IMAGE
=====	=====	=====	=====
28 ANNULATION, LIQUIDATION, DISSOLUTION	2004-12-13	6147	5 041
17 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2004-12-13	6261	1 075
40 DÉCLARATION INITIALE	2003-11-04	5707	6 042
30 CONSTITUTION	2003-10-21	5690	4 031
17 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2003-10-21	5728	4 099

PIÈCE R-2

2010-05-05
H:22:06:25

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTÈME CIDREQ

R-PU-U03-1

ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GÉNÉRALES

=====

MATRICULE: 1162665658

NOM: TANZANITE 2005 INC.

IMMATRICULATION : 2004-12-14

FORMATION : 2004-12-14 CONSTITUTION

LOCALITÉ : QUÉBEC

DERN DÉCL ANNL : 2007-01-15 2005

MAJ ÉTAT INFO : 2009-03-10 TRANCHE EMPLOYÉS: ENTRE 1 ET 5

CESSATION PRÉVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:

STATUT IMMATR : IM IMMATRICULÉ 2004-12-14

RÉSULTANTE :

FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: 28, RUE DE LA GARE, BUR. 202
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS (QUÉBEC)

CODE POSTAL: J0R 1R6

RÉG. CONSTITUTIF: 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

RÉG. COURANT : 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

=====

7215 DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

ADRESSE POSTALE

=====

DESTINATAIRE :

ADRESSE :

CODE POSTAL:

PERSONNES LIÉES

=====

PERSONNES MANQUANTES: NON

NOM ET ADRESSE

CODE POSTAL

DÉTAIL PERSONNE

=====

FIDUCIE ARUSHA

=====

ACTIONNAIRE

ACTIONNAIRE MAJORITA

28, AVENUE DE LA GARE, APP. 202
SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC)

J0R 1R6

LAPOINTE, NIL

ADMINISTRATEUR

PRÉS. SECR. TRÉSORIER

20, FILLION, C.P. 380
 SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC)

JOR 1R0

NOMS DE L'ASSUJETTI
 =====

DATE MAJ INDEX DES NOMS:

NOM DE L'ASSUJETTI =====	DATE DÉBUT =====	DATE FIN =====	STATUT =====
TANZANITE 2005 INC.	2004-12-14		EN VIGUEUR

DOCUMENTS CONSERVÉS
 =====

TYPE DOCUMENTS =====	DATE =====	CAST =====	IMAGE =====
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2009-10-05	0	000
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2008-11-14	7832	93 050
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2008-09-08	7726	82 001
19 DÉCLARATION MODIFICATIVE	2007-10-29	7405	12 005
105 DÉCLARATION ANNUELLE 2005	2007-01-15	6999	54 045
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2006-06-20	6732	57 046
40 DÉCLARATION INITIALE	2004-12-14	6156	17 010
30 CONSTITUTION	2004-12-14	6180	1 098
17 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2004-12-14	6292	7 063

PIÈCE R-3

2010-05-05
H:22:06:25

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTÈME CIDREQ

R-PU-U03-1

ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GÉNÉRALES

=====

MATRICULE: 1163632442

NOM: GESTION CONSEIL CVH INC.

IMMATRICULATION : 2006-04-05
FORMATION : 2006-03-29 CONSTITUTION
LOCALITÉ : QUÉBEC

DERN DÉCL ANNL : 2007-11-16 2007
MAJ ÉTAT INFO : 2006-05-05 TRANCHE EMPLOYÉS: ENTRE 1 ET 5
CESSATION PRÉVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:
STATUT IMMATR : IM IMMATRICULÉ 2006-04-05
RÉSULTANTE :
FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: BUREAU 207 CODE POSTAL: H1K 4E4
7777, BOULEVARD LOUIS-H.-LAFONTAINE
ANJOU (QUÉBEC)

RÉG. CONSTITUTIF: 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A
RÉG. COURANT : 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

=====

7771 GESTION D'ENTREPRISES
7771 GESTION DE PROJET

ADRESSE POSTALE

=====

DESTINATAIRE :

ADRESSE : BUREAU 207 CODE POSTAL: H1K 4E4
7777, BOULEVARD LOUIS-H.-LAFONTAINE
ANJOU (QUÉBEC)

PERSONNES LIÉES

=====

PERSONNES MANQUANTES: NON
NOM ET ADRESSE

CODE POSTAL

DÉTAIL PERSONNE

=====

HAMEL, CLAUDÉ

=====

ADMINISTRATEUR
PRÉS. SECR. TRÉSORIER
ACTIONNAIRE MAJORITA

6436, PLACE VAL D'ANJOU
ANJOU (QUÉBEC)

H1M 1S9

NOMS DE L'ASSUJETTI

=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS: 2006-04-05

NOM DE L'ASSUJETTI	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
=====	=====	=====	=====
GESTION CONSEIL CVH INC.	2006-03-29		EN VIGUEUR

ÉTABLISSEMENTS

=====

0001	NOM	ADRESSE
=====	=====	=====
	GESTION CONSEIL CVH INC.	BUREAU 207 7777, BOULEVARD LOUIS-H.-LAFONTAINE ANJOU (QUÉBEC) H1K4E4
ÉTABLISSEMENT PRINC : OUI		
DATE DE DÉBUT UTIL NOM: 2006-05-05		DATE DÉBUT: 2006-05-05
DATE DE FIN UTIL NOM :		DATE FIN :

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

=====

7771 GESTION D'ENTREPRISES
7771 GESTION DE PROJET

DOCUMENTS CONSERVÉS

=====

	TYPE DOCUMENTS	DATE	CAST	IMAGE
=====	=====	=====	=====	=====
81	AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2009-10-05	0	000
707	ÉTAT & DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS 2007	2007-11-16	7407	5 044
40	DÉCLARATION INITIALE	2006-05-05	6788	13 044
30	CONSTITUTION	2006-04-05	6760	4 071
17	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2006-04-05	6767	7 043

AUTRES NOMS

=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS: 2006-04-05

NOM	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
=====	=====	=====	=====

GESTION CONSEIL CVH INC.

2006-05-05

EN VIGUEUR

AFFIDAVIT

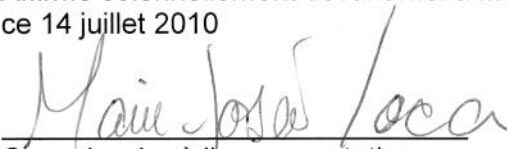
Je, soussigné, Suzanne Robillard, exerçant ma profession au 800, Square Victoria, 22e étage, C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal, province de Québec, H4Z 1G3, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'une des enquêteurs assignés au présent dossier, soit à l'enquête établie en vertu de l'ordonnance d'enquête portant le numéro 2009-DCAJ-0018;
2. Je suis une personne dûment nommée et autorisée par l'Autorité en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* pour effectuer les enquêtes;
3. Tous les faits allégués à la présente demande de prolongation du délai de rétention des objets saisis ainsi que dans cet affidavit sont vrais.

En foi de quoi, j'ai signé à Montréal,
ce 14 juillet 2010


SUZANNE ROBILLARD

Affirmé solennellement devant moi à Montréal,
ce 14 juillet 2010


Commissaire à l'assermentation
pour le district de Montréal



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre criminelle et pénale)

N° C.S. : 500-
N° C.Q. : 500-26-058663-109

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
800, square Victoria
Montréal, (Québec) H4Z 1G3

Demanderesse

c.

GESTION CONSEIL CVH INC
Inconnu

ET

TANZANITE 2005 INC.
Inconnu

Intimées

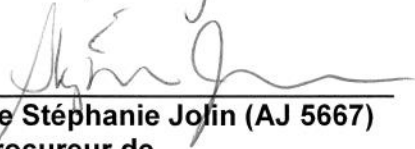
AVIS DE PRÉSENTATION
(133 du *Code de procédure pénale*)

PRENEZ AVIS que l'Autorité des marchés financiers (ci-après appelée : l'« Autorité »), par l'entremise du procureur soussignée, entend présenter une demande de prolongation de délai pour la rétention de biens saisis par l'Autorité.

Cette demande en vertu de l'article 133 du *Code de procédure pénale* est présentable le **30 juillet 2010, dans la salle 4.11 à 9h30**, au **Palais de justice de Montréal** situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1B6.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 14 juillet 2010


Me Stéphanie Jolin (AJ 5667)
Procureur de
l'Autorité des marchés financiers

N° C.S. : 500-
N° C.Q. : 500-26-058663-109

COUR SUPÉRIEURE (Chambre criminelle et pénale)
DISTRICT DE MONTRÉAL

Autorité des marchés financiers

Demanderesse

c.

Tanzanite 2005 inc.

Et

Gestion Conseil CVH Inc.

Intimées

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE
RÉTENTION DES OBJETS SAISIS
(Art. 30 et 133 du Code de procédure pénale)
AFFIDAVIT ET AVIS DE PRÉSENTATION

ORIGINAL

Me Stéphanie Jolin
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : (514) 395-0337 poste 2474
Télécopieur : (514) 864-3316

AJ 5667

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DIS

500
36-005510-105

N° C.S.
N° C.Q. : 500-26-058663-109

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre criminelle et pénale)

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Demanderesse

c.

TANZANITE 2005 INC.
Inconnue

ET

GESTION CONSEIL CVH INC
Inconnue

Intimées

REQUÊTE POUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION
(Article 24 du Code de procédure pénale)

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT POUR LE DISTRICT DE
MONTRÉAL, LA DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :

INTRODUCTION

1. Le 18 février 2010, un juge de paix magistrat du district de Montréal a autorisé l'émission d'un mandat de perquisition visant le bureau 207 de l'immeuble sis au 7777, boul. Louis-H. Lafontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. L'adresse visée par le mandat de perquisition est celle de la place d'affaires de la compagnie Gestion conseil CVH inc. (ci-après « CVH »), dont le seul administrateur est Claudé Hamel, tel qu'il appert du relevé du Registraire des entreprises communiqué au soutien de la présente requête sous la pièce **R-1**;
3. Les biens visés dans le cadre de l'exécution du mandat de perquisition sont décrits à l'annexe C dudit mandat et incluent notamment les dossiers de placements de valeurs mobilières des compagnies Tanzanite inc. et Tanzanite 2005 inc., conservés sur papier ou sur support informatique, tel qu'il appert du dossier de la Cour;

4. Le 18 février 2010, le mandat de perquisition a été exécuté au bureau 207 de l'immeuble sis au 7777, boul. Louis-H. Lafontaine à Anjou;
5. Claudé Hamel a été avisé par téléphone, par un enquêteur de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité »), de la perquisition effectuée;
6. L'Autorité entend présenter une requête demandant la prolongation de délai de rétention de certains des biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 dans les prochains jours;
7. Cette requête devra être signifiée à CVH, la compagnie qui était locataire du bureau dans lequel la perquisition du 18 février 2010 a été effectuée;
8. De plus, et par prudence, l'Autorité souhaite également procéder à la signification de cette requête à Tanzanite 2005 inc., puisque les documents visés par le mandat de perquisition incluent les dossiers de placements de valeurs mobilières de Tanzanite 2005 inc.;
9. Or, il est nécessaire qu'une ordonnance de mode spécial de signification de ladite demande soit rendue en l'espèce, pour les motifs expliqués ci-après;

GESTION CONSEIL CVH INC.

10. Tel que mentionné au paragraphe 2, CVH est une compagnie dont le domicile est le bureau 207 de l'immeuble sis au 7777, boul. Louis-H. Lafontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4, et le seul administrateur est Claudé Hamel, tel qu'il appert de la pièce R-1;
11. Des vérifications effectuées par l'Autorité auprès du locateur révèlent que le bureau 207 de l'immeuble sis au 7777, boul. Louis-H. Lafontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4, anciennement occupé par Gestion conseil CVH inc. est maintenant vide;
12. De plus, l'adresse de Claudé Hamel apparaissant sur le relevé du Registraire des entreprises, soit le 6436, Place Val d'Anjou, Anjou (Québec) H1M 1S9, est l'adresse de son ex-conjointe;
13. Claudé Hamel n'a donc aucune adresse connue de l'Autorité;
14. Par ailleurs, l'enquêteur de l'Autorité a obtenu récemment un nouveau numéro de téléphone pour Claudé Hamel et a tenté de fixer une rencontre avec ce dernier afin de lui remettre certains biens saisis lors de la perquisition et pour lesquels l'Autorité n'entend pas demander la prolongation du délai de rétention;
15. Bien que l'enquêteur ait réussi à rejoindre monsieur Hamel par téléphone, ce dernier n'a pas encore confirmé le rendez-vous pour prendre possession des biens tel qu'il devait le faire et son adresse demeure inconnue de l'Autorité;
16. À la lumière de ce qui précède, il est impossible pour l'Autorité de procéder à la signification de sa requête demandant la prolongation de délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 par l'un des modes prévus au *Code de procédure pénale*;

17. Pour ces motifs, l'Autorité demande la permission de procéder à la signification de sa requête demandant la prolongation de délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 par le biais d'un mode spécial de signification, soit par la publication d'un communiqué de presse sur son site Internet;

TANZANITE 2005 INC.


18. Tanzanite 2005 inc. est une compagnie domiciliée au bureau 202, de l'immeuble sis au 28 rue de la Gare, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6 dont le seul administrateur est Nil Lapointe selon le rapport du Registraire des entreprises communiqué au soutien de la présente requête sous la pièce **R-2**;
19. Or, des vérifications effectuées par l'Autorité ont révélé que le bureau 202, de l'immeuble sis au 28, rue de la Gare, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6, n'est plus occupé par Tanzanite 2005 inc.;
20. Quant à l'administrateur unique de Tanzanite 2005 inc., Nil Lapointe, il est décédé en février dernier;
21. À la lumière de ce qui précède, il est impossible pour l'Autorité de procéder à la signification de sa requête demandant la prolongation de délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 par l'un des modes prévus au *Code de procédure pénale*;
22. Pour ces motifs, l'Autorité demande la permission de procéder à la signification de sa requête demandant la prolongation du délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 par le biais d'un mode spécial de signification, soit par la publication d'un communiqué de presse sur son site Internet;

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

PERMETTRE à l'Autorité des marchés financiers de signifier sa requête de pour prolongation de délai de rétention de biens saisis lors de la perquisition du 18 février 2010 à Gestion conseil CVH inc. et à Tanzanite 2005 inc. par le biais d'un communiqué sur son site Internet;

Le tout, sans frais.

Montréal, le 14 juillet 2010


Me Stéphanie Jolin (AJ 5667)
Procureur de
l'Autorité des marchés financiers

PIÈCE R-1

2010-05-05
H:22:06:25

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTÈME CIDREQ

R-PU-U03-1 ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GÉNÉRALES

=====

MATRICULE: 1163632442

NOM: GESTION CONSEIL CVH INC.

IMMATRICULATION : 2006-04-05
FORMATION : 2006-03-29 CONSTITUTION
LOCALITÉ : QUÉBEC

DERN DÉCL ANNL : 2007-11-16 2007
MAJ ÉTAT INFO : 2006-05-05 TRANCHE EMPLOYÉS: ENTRE 1 ET 5
CESSATION PRÉVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:
STATUT IMMATR : IM IMMATRICULÉ 2006-04-05
RÉSULTANTE :
FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: BUREAU 207 CODE POSTAL: H1K 4E4
7777, BOULEVARD LOUIS-H.-LAFONTAINE
ANJOU (QUÉBEC)

RÉG. CONSTITUTIF: 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A
RÉG. COURANT : 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

=====

7771 GESTION D'ENTREPRISES
7771 GESTION DE PROJET

ADRESSE POSTALE

=====

DESTINATAIRE :

ADRESSE : BUREAU 207 CODE POSTAL: H1K 4E4
7777, BOULEVARD LOUIS-H.-LAFONTAINE
ANJOU (QUÉBEC)

PERSONNES LIÉES

=====

PERSONNES MANQUANTES: NON
NOM ET ADRESSE

CODE POSTAL

DÉTAIL PERSONNE

=====

HAMEL, CLAUDÉ

=====

ADMINISTRATEUR
PRÉS. SECR. TRÉSORIER
ACTIONNAIRE MAJORITA

6436, PLACE VAL D'ANJOU
ANJOU (QUÉBEC)

H1M 1S9

NOMS DE L'ASSUJETTI

=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS: 2006-04-05

NOM DE L'ASSUJETTI	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
=====	=====	=====	=====
GESTION CONSEIL CVH INC.	2006-03-29		EN VIGUEUR

ÉTABLISSEMENTS

=====

0001	NOM	ADRESSE
=====	=====	=====
	GESTION CONSEIL CVH INC.	BUREAU 207 7777, BOULEVARD LOUIS-H.-LAFONTAINE ANJOU (QUÉBEC) H1K4E4

ÉTABLISSEMENT PRINC : OUI
 DATE DE DÉBUT UTIL NOM: 2006-05-05 DATE DÉBUT: 2006-05-05
 DATE DE FIN UTIL NOM : DATE FIN :

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

=====

7771 GESTION D'ENTREPRISES
 7771 GESTION DE PROJET

DOCUMENTS CONSERVÉS

=====

	TYPE DOCUMENTS	DATE	CAST	IMAGE
=====	=====	=====	=====	=====
81	AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2009-10-05	0	000
707	ÉTAT & DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS 2007	2007-11-16	7407	5 044
40	DÉCLARATION INITIALE	2006-05-05	6788	13 044
30	CONSTITUTION	2006-04-05	6760	4 071
17	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2006-04-05	6767	7 043

AUTRES NOMS

=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS: 2006-04-05

NOM	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
=====	=====	=====	=====

GESTION CONSEIL CVH INC.

2006-05-05

EN VIGUEUR

PIÈCE R-2

2010-05-05
H:22:06:25

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTÈME CIDREQ

R-PU-U03-1

ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GÉNÉRALES

=====

MATRICULE: 1162665658

NOM: TANZANITE 2005 INC.

IMMATRICULATION : 2004-12-14

FORMATION : 2004-12-14 CONSTITUTION

LOCALITÉ : QUÉBEC

DERN DÉCL ANNL : 2007-01-15 2005

MAJ ÉTAT INFO : 2009-03-10

TRANCHE EMPLOYÉS: ENTRE 1 ET 5

CESSATION PRÉVUE:

CONTINUAT:

TRANSFORM:

STATUT IMMATR : IM IMMATRICULÉ

2004-12-14

RÉSULTANTE :

FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: 28, RUE DE LA GARE, BUR. 202
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS (QUÉBEC)

CODE POSTAL: J0R 1R6

RÉG. CONSTITUTIF: 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

RÉG. COURANT : 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

=====

7215 DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

ADRESSE POSTALE

=====

DESTINATAIRE :

ADRESSE :

CODE POSTAL:

PERSONNES LIÉES

=====

PERSONNES MANQUANTES: NON

NOM ET ADRESSE

CODE POSTAL

DÉTAIL PERSONNE

=====

=====

FIDUCIE ARUSHA

ACTIONNAIRE

ACTIONNAIRE MAJORITA

28, AVENUE DE LA GARE, APP. 202
SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC)

J0R 1R6

LAPOINTE, NIL

ADMINISTRATEUR

PRÉS. SECR. TRÉSORIER

20, FILLION, C.P. 380
SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC)

JOR 1R0

NOMS DE L'ASSUJETTI
=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS:

NOM DE L'ASSUJETTI =====	DATE DÉBUT =====	DATE FIN =====	STATUT =====
TANZANITE 2005 INC.	2004-12-14		EN VIGUEUR

DOCUMENTS CONSERVÉS
=====

TYPE DOCUMENTS =====	DATE =====	CAST =====	IMAGE =====
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2009-10-05	0	000
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2008-11-14	7832	93 050
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2008-09-08	7726	82 001
19 DÉCLARATION MODIFICATIVE	2007-10-29	7405	12 005
105 DÉCLARATION ANNUELLE 2005	2007-01-15	6999	54 045
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2006-06-20	6732	57 046
40 DÉCLARATION INITIALE	2004-12-14	6156	17 010
30 CONSTITUTION	2004-12-14	6180	1 098
17 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2004-12-14	6292	7 063

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Suzanne Robillard, exerçant ma profession au 800, Square Victoria, 22^e étage, C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal, province de Québec, H4Z 1G3, déclare solennellement ce qui suit :

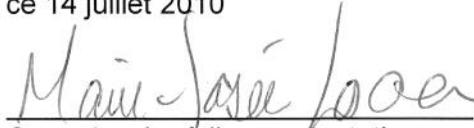
1. Je suis l'une des enquêteurs assignés au présent dossier, soit à l'enquête établie en vertu de l'ordonnance d'enquête portant le numéro 2009-DCAJ-0018;
2. Je suis une personne dûment nommée et autorisée par l'Autorité en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* pour effectuer les enquêtes;
3. Tous les faits allégués à la présente requête pour mode spécial de signification ainsi que dans cet affidavit sont vrais.

En foi de quoi, j'ai signé à Montréal,
ce 14 juillet 2010



SUZANNE ROBILLARD

Affirmé solennellement devant moi à Montréal,
ce 14 juillet 2010



Commissaire à l'assermentation
pour le district de Montréal



C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre criminelle et pénale)

N° C.S.
N° C.Q. : 500-26-058663-109

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Demanderesse

c.

TANZANITE 2005 INC.
Inconnue

ET

GESTION CONSEIL CVH INC
Inconnue

Intimées

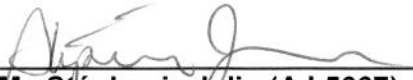
AVIS DE PRÉSENTATION
(133 du *Code de procédure pénale*)

PRENEZ AVIS que l'Autorité des marchés financiers (ci-après appelée : l'« Autorité »), par l'entremise du procureur soussignée, entend présenter une demande de prolongation de délai pour la rétention de biens saisis par l'Autorité.

Cette demande en vertu de l'article 133 du *Code de procédure pénale* est présentable le **16 juillet 2010, dans la salle 4.11, à 9h30**, au **Palais de justice de Montréal** situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1B6.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 14 juillet 2010


Me Stéphanie Jolin (AJ 5667)
Procureur de
l'Autorité des marchés financiers

N° C.S.: 500-

N° C.Q.: 500-26-058663-109

COUR SUPÉRIEURE (Chambre criminelle et pénale)
DISTRICT DE MONTRÉAL

Autorité des marchés financiers

Demanderesse

c.

Tanzanite 2005 inc.

Et

Gestion Conseil CVH inc.

Intimées

REQUÊTE POUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION
(Art. 24 du Code de procédure pénale)

ORIGINAL

Me Stéphanie Jolin

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

AJ 5667

Téléphone : (514) 395-0337 poste 2474
Télécopieur : (514) 864-3316